

Decalog SIGB

Prêt déconnecté

Edité le : 21/11/2017

Une panne d'Internet ? Une plateforme qui ne répond plus pour cause d'incident technique ?
Ayez le réflexe « Prêt de secours » !

Le module de prêt déconnecté a effectivement été conçu pour enregistrer les transactions de prêt-retour en cas d'indisponibilité temporaire de la plateforme Decalog SIGB.

Un fonctionnement basique de saisie

Le module de prêt en mode déconnecté est très simple d'utilisation :

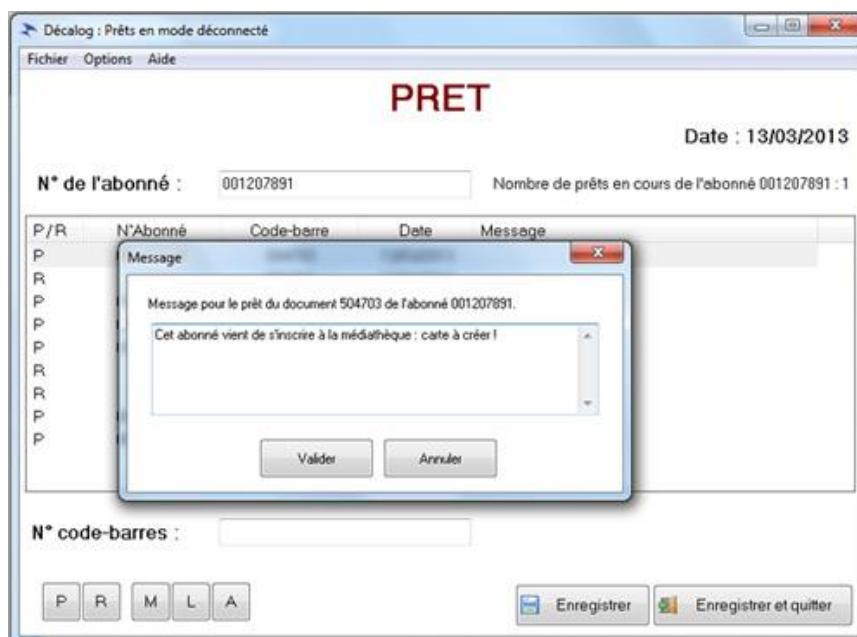
- Vous saisissez le code-barres de l'abonné ou scannez sa carte lecteur dans le champ « N° de l'abonné ».
- Vous scannez (ou saisissez manuellement) le code-barres de l'exemplaire.
- Vous validez le prêt en tapant sur la touche Entrée

Il est possible d'alterner, au sein de la même session de prêt déconnecté, les opérations de prêt et de retour. Un retour de document ne nécessite pas l'entrée d'un code-barres abonné.

En prêt déconnecté, aucun contrôle ne peut être effectué en l'absence de lien vers la base Decalog SIGB. Afin de limiter les erreurs en saisie, quelques données peuvent être paramétrées :

- Nombre de prêts maximum par abonné sur la session de prêt déconnecté
- Masque de saisie de la structure des codes-barres abonnés et documents

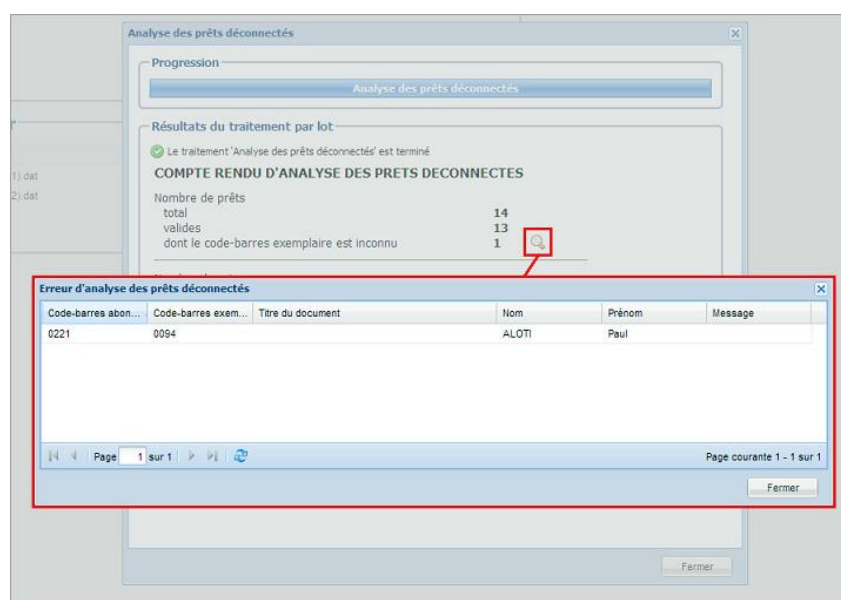
Vous pouvez également, pour chaque ligne de prêt ou de retour, indiquer un message qui sera affiché dans Decalog SIGB au moment de l'intégration du fichier de prêt déconnecté.



L'intégration des prêts dans Decalog SIGB

Il est vivement conseillé d'effectuer l'import des prêts en mode immédiatement après le retour à la normale du service Decalog SIGB afin de ne pas créer de décalage entre les transactions réelles et celles enregistrées dans la base.

L'intégration de ces prêts et retours se fait simplement par transfert de fichiers « data ». Decalog SIGB analyse alors les données, repérant les éventuelles anomalies :



Une exportation des erreurs rencontrées au format tableur permet de repérer les exemplaires et/ou abonnés concernés et de les traiter en amont de l'intégration.

Vous pouvez facilement télécharger le programme des prêts secourus (.exe) depuis le module Import & Export de Decalog SIGB. Si vous ne l'avez pas encore fait, installez-le vite sur les postes de prêt/retour de la bibliothèque pour être opérationnel immédiatement en cas de besoin !